

First Phosphate Corp. signe un accord de licence avec Prayon SA, leader mondial dans la technologie de l'acide phosphorique MGA

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 2 décembre 2024) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (OTCQB : FRSPF) (FSE : KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la signature d'un accord de licence technologique (« ALT ») avec Prayon SA d'Engis, Belgique (« Prayon ») pour la technologie de production d'acide phosphorique de qualité marchande (MGA) à partir d'apatite de roche ignée phosphatée, ainsi que de gypse de haute pureté.

Prayon accordera à First Phosphate une licence permettant l'utilisation de sa technologie pour concevoir, construire, exploiter et entretenir, au Canada, une usine de fabrication d'acide phosphorique de qualité marchande (MGA) avec une capacité de production de six cents (600) tonnes métriques de P₂O₅ (phosphate) par jour.

De plus, First Phosphate a sélectionné Ballestra S.p.A. de Milan, Italie (« Ballestra »), parmi un groupe de licenciés permanents officiels de Prayon, pour assurer l'accord de service (« AS ») pour la portion des services d'ingénierie (FEED et EPC/EPCM) du projet.

Enfin, le partenariat de First Phosphate avec Norfalco, une division de Glencore Canada (« Norfalco-Glencore »), en date de juillet 2023, reste en place pour garantir l'approvisionnement en acide sulfurique de cette future installation de production d'acide phosphorique.

« Grâce à ces accords de technologie, d'ingénierie et d'approvisionnement en acide sulfurique, First Phosphate sera en mesure de fournir environ 500 000 tonnes par an d'apatite d'origine ignée provenant de ses futures opérations minières pour les convertir en approximativement 190 000 tonnes annuelles d'acide phosphorique à valeur ajoutée, » a déclaré John Passalacqua, PDG de la Société.

« Avec la vente de cette licence, Prayon donne à First Phosphate l'accès à une technologie mondialement reconnue et témoigne de son engagement à transformer un matériau stratégique et critique en produits à haute valeur ajoutée, tout en recyclant les sous-produits dans le cadre d'une économie circulaire bien établie, » a ajouté Benoît Van Massenhove de Prayon SA.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate est propriétaire et développeur de la propriété Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada, qui consiste du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos de Prayon SA

Basée en Belgique, Prayon est une entreprise leader mondial dans la recherche, le développement et la production de phosphates. Prayon compte 1 400 employés et plus de 140 ans d'expérience. Le Groupe Prayon possède des sites de production en Belgique, en France, en Suisse et aux États-Unis, ainsi que des sites de recherche et de développement en Belgique et un centre de test et de validation en Bulgarie (Technophos). Prayon est détenue par deux actionnaires : OCP et Wallonie Entreprendre

(WE). OCP est une entreprise publique marocaine spécialisée dans l'extraction de roches phosphatées, la fabrication d'acide phosphorique et la production d'engrais. Les activités d'OCP couvrent cinq continents et englobent la chaîne de valeur, allant de l'extraction et de la fabrication à l'éducation et au développement communautaire. WE est un groupe de capital-investissement du secteur public qui vise à accélérer la croissance et la transformation des entreprises wallonnes au bénéfice du développement économique et de l'emploi en Wallonie, Belgique.

À propos du Groupe Ballestra

Ballestra S.p.A. est un entrepreneur international axé sur la technologie, basé à Milan (Italie), avec des filiales à Pratteln (Suisse) et Bangalore (Inde), et comptant plus de 450 employés dans le monde. Ballestra est un licencié permanent de Prayon Technologies, gérant toutes les configurations de procédés et ayant réalisé avec succès 13 projets à ce jour. Depuis 1960, Ballestra a exécuté des centaines de projets d'usines de procédés EP ou EPC et dispose d'un réseau mondial de partenaires de construction, permettant un haut niveau de service de construction dans n'importe quel pays.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Chef des finances

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, et la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien, au Canada, d'une usine de fabrication d'acide phosphorique d'une capacité de production de six cents tonnes métriques de produit par jour de P₂O₅.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la

Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé ; l'existence d'un fonds de roulement suffisant et la capacité à obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour concevoir, construire, exploiter et entretenir une usine de fabrication d'acide phosphorique, ainsi que l'obtention et le calendrier de tous les permis et approbations de tiers.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres

facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit

<https://www.newsfilecorp.com/release/231835>